



MUNICIPALITE
DE
MONTRICHER

Montricher, le 09 décembre 2021

Au Conseil communal de et à
1147 Montricher

PREAVIS MUNICIPAL n°08/2021

Achat des parcelles RF 28, RF 189 et RF 190, propriétés de M. Jean-Marie Grosset

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet l'acquisition par la commune de Montricher des parcelles RF 28, RF 189 et RF 190, sises respectivement Au Bourg, A la Chaudenaz et A la Chaudenaz – En Praz Magnin. Ces parcelles sont la propriété de M. Jean-Marie Grosset, domicilié à 1450 Sainte-Croix, route de la Sagne 09.

La parcelle RF 28, sur laquelle sont construits une habitation avec affectation mixte ainsi qu'un bâtiment indépendant, se trouve à proximité immédiate du centre du village et présente un intérêt certain pour la commune pour différentes raisons :

- elle pourra accueillir le projet futur de centrale de chauffage à distance ;
- elle dispose d'un espace suffisant pour la création de places de parc ;
- l'habitation avec affectation mixte comporte actuellement deux appartements qui peuvent s'inscrire dans la liste des appartements à loyers « abordables ». Un appartement est actuellement occupé par des locataires.

Description des propriétés

PROPRIETE	Propriété individuelle Grosset Jean-Marie, 21.01.1940
<i>Première parcelle</i>	
ÉTAT DESCRIPTIF	Immeuble : Bien-fonds Commune : Montricher N° d'immeuble : 28 Adresse : Au Bourg de Montricher Numéros plan : 1 et 2 Bâtiment(s) : Habitation avec affectation mixte

	N° ECA 31	436 m ²
	Bâtiment N° ECA 32	216 m ²
Genre(s) de nature :	Champ, pré, pâturage	646 m ²
	Jardin	735 m ²
	Forêt	1'245 m ²
Surface totale :	numérisée	3'278 m ²
Estimation fiscale :	Fr. 535'000.-	

État des droits et charges intéressant la parcelle 28 _____

Gage immobilier (engagement collectif avec la parcelle 189 de Montricher) –

ID.005-2001/002848 Cédule hypothécaire au porteur de Fr. 500'000.-, premier rang, intérêt maximum huit pour cent, inscrite le 27 novembre 1972. _____

<i>Deuxième parcelle</i>		
ÉTAT DESCRIPTIF	Immeuble :	Bien-fonds
	Commune :	Montricher
	N° d'immeuble :	189
	Adresse :	A la Chaudenaz
	Numéro plan :	7
Genre(s) de nature :	Place-jardin	228 m ²
Surface totale :	numérisée	228 m ²
Estimation fiscale :	Fr. 1'000.-	

État des droits et charges intéressant la parcelle 189 _____

Gage immobilier (engagement collectif avec la parcelle 28 de Montricher)

ID.005-2001/002848 Cédule hypothécaire au porteur de Fr. 500'000.-, premier rang, intérêt maximum huit pour cent, inscrite le 27 novembre 1972. _____

<i>Troisième parcelle</i>		
ÉTAT DESCRIPTIF	Immeuble :	Bien-fonds
	Commune :	Montricher
	N° d'immeuble :	190
	Adresse :	A la Chaudenaz – En Praz Magnin
	Numéro plan :	7
Genre(s) de nature :	Place-jardin	1'296 m ²
Surface totale :	numérisée	1'296 m ²
Estimation fiscale :	Fr. 1'500.-	

État des droits et charges intéressant la parcelle 190 _____

Néant _____

Nous vous proposons d'acquérir ces biens pour un montant total de CHF 1'350'000.-- (un million trois cent cinquante mille francs).

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

- Vu le préavis n° 08/21 de la Municipalité
- Vu les rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles RF 28, RF 189 et RF 190, sises respectivement Au Bourg, A la Chaudenaz et A la Chaudenaz – En Praz Magnin. Ces parcelles sont la propriété de M. Jean-Marie Grosset, domicilié à 1450 Sainte-Croix, route de la Sagne 09.
- D'octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 1'350'000.-- (un million trois cent cinquante mille).
- De porter cette dépense au compte d'investissements.
- De prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité d'emprunter le montant de CHF 1'350'000.-- (un million trois cent cinquante mille) nécessaire pour l'achat de ces biens.
- D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

D. Amez-Droz

La Secrétaire

L. Vacheron

